



## Succession avec bien à l'étranger

Par **gogo101**, le **17/02/2014** à **18:12**

bonjour,

Nous sommes actuellement en plein dans une succession suite au décès de mon père.

Dans cette succession, il y a des biens en France et en Italie.

Mon frère ne veut pas déclarer le bien (maison) en Italie car cette maison avait été construite il y a plus de 60 ans et à cette époque, les constructions se faisait un peu n'importe comment.

Le terrain ou est construit cette maison appartient à mon père mais il n'y a aucun documents qui le justifie. C'est pour cela que mon frère préfère ne rien dire à notre notaire et de voir ce problème avec l'Italie.

Ma question est :

Peut-on ne pas déclarer un bien qui se trouve à l'étranger?

Merci de votre réponse.